

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 septembre 2023

Délibération n°2023- 144 - Habitat – Convention de partenariat avec le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français pour un guichet unique dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat de 2024 à 2026 – Approbation et autorisation de signature

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	58
Ne prend pas part au vote	0
Votants	58
Abstention	0
Suffrage exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour	58
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni à la Salle « La Samoisienne » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sandrine-Magali BELMIN, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN,

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nathalie VINOT à M. Thierry REYJAL
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
- Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
- M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER
- Mme Estelle BERTÉE à M. Pascal GROS
- Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET
- M. Thomas IANZ à Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
- Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
- M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
- M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND
- M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

- Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL
- Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT
- Mme Audrey TAMBORINI à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
- Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ

Membres absents :

- Mme Sophie BERTHOLIER
- Mme Anne GHYSSENS
- Mme Marie-Laure VASSEUR
- Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Thomas IANZ (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Christian BOURNERY pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Chantal PAYAN pour le vote de la délibération N°2023/126
- M. Frédéric VALLETOUX pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Sonia RISCO (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à N°2023/128)
- M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)
- Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)

Secrétaire de Séance : M. Fabrice LARCHÉ

Rapporteur : M. Fabrice LARCHÉ

Lors du conseil communautaire du 05 décembre 2019, la Communauté d'agglomération a arrêté son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Celui-ci présente, notamment, comme priorité l'amélioration de l'habitat.

Dans cette optique, un partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGF) et la Communauté de Communes du Pays de Nemours a été mis en place pour la création d'un espace conseil énergie mutualisé.

En 2021 avec la mise en place du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) à l'échelle nationale et pilotée par le Département de Seine-et-Marne, une convention a été signée avec le PNRGF pour animer l'espace conseil « FAIRE » du Pays de Fontainebleau.

Aujourd'hui, les espaces conseils « France Rénov' » proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits pour les demandeurs et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées, ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

Ce service vient en complément des dispositifs d'amélioration de l'habitat en cours et à venir sur le territoire. Le service fonctionne comme une porte d'entrée avec les informations de premier niveau. Puis, suivant la situation du ménage et son projet, celui-ci est, soit dirigé vers l'opérateur agréé pour les ménages modestes, soit accompagnés par le conseiller « France Rénov' » dans ses démarches pour les autres catégories de ménages.

Les objectifs prévus pour la nouvelle convention sont réévalués au vu de l'expérience acquise.

Les résultats obtenus lors de la période 2021 – 2023 sont détaillés ci-après :

Objectifs convention 2021 – 2023

Indicateurs pour la période		Public cible	Objectifs nombre d'actes		
			2021	2022	2023
Accompagne ment des ménages	Information de premier niveau	Logement individuel	322	327	352
		Copropriété			
	Conseils personnalisés	Logement individuel	123	140	148
		Copropriété		8	8
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (<i>phases amont du chantier</i>)	Logement individuel	44	51	49
		Copropriété	0	1	1
	Accompagnement des ménages dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux)	Logement individuel	14	13	14
		Copropriété	1	1	1
Petit tertiaire privé	Information de premier niveau	Petit tertiaire privé	20	20	20
	Conseils		12	12	12

Objectifs convention 2024 – 2026

Indicateurs pour la période		Public cible	Objectifs nombre d'actes		
			2024	2025	2026
Accompagnement des ménages	Information de premier niveau	Logement individuel	493	493	493
		Copropriété	20	20	20
	Conseils personnalisés	Logement individuel	368	368	368
		Copropriété	23	23	23
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (<i>phases amont du chantier</i>)	Logement individuel	55	55	55
		Copropriété	1	1	1
	Accompagnement des ménages dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux)	Logement individuel	14	14	14
		Copropriété	1	1	1
Petit tertiaire privé*	Information de premier niveau	Petit tertiaire privé	20	20	20
	Conseils		12	12	12

*** Le petit tertiaire privé n'a pas fait l'objet d'une annonce de reconduction dans le prochain SARE à ce jour.**

La présente convention est proposée pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

Outre le déploiement de ces nouveaux objectifs, les missions fixées aux deux conseillers « France Renov' » seront les suivantes :

- **Information et conseils de premier niveau ;**
- **Information et conseils personnalisés ;**
- **Accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation globale ;**
- **Animation du réseau de professionnels ;**
- **Communication ;**
- **Participation à la vie du Parc ;**

Les conseillers « France Renov' » tiendront des permanences dans les locaux de la Communauté d'agglomération. La régularité et le lieu des permanences pourront évoluer en fonction des besoins et font partie d'un ensemble en développement de conseil aux particuliers en matière d'Habitat (permanences de l'ADIL77, à venir du CAUE 77, etc...).

Le montant à la charge de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sera désormais de :

- **55 000 €** par an (soit **165 000 €** pour les trois années). Ce montant est donc en augmentation de 6 548 € par an par rapport à la précédente convention pour tenir compte de la montée en puissance du dispositif.

En complément la Communauté d'Agglomération sera appelée à verser jusqu'à 210 363 € de certificats d'économie d'énergie (CEE) en fonction des dossiers suivis par le service. Ce montant provient des aides versées aux dispositifs dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) piloté par le Département pour le compte de l'État et la Région.

La Communauté d'agglomération est membre du comité de pilotage organisé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour le déploiement de cet espace conseil. A ce titre, il est nécessaire de désigner un élu titulaire et un élu suppléant, afin de la représenter.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français effectuera un bilan annuel de l'activité du service concerné et le transmettra à la Communauté d'agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5216-5 et L.2121-33 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la délibération n°2019-56 du conseil communautaire du 05 décembre 2019 arrêtant le projet du Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ;

Vu la loi du 22 août 2021 dite Climat et Résilience ;

Vu la délibération n°2023-079 du conseil communautaire du 20 avril 2023 portant sur le premier arrêt du projet du Programme Local de l'habitat 2024-2030 ;

Considérant que la signature de la présente convention permettra à la Communauté d'agglomération de conforter et de renforcer le service à la rénovation énergétique ;

Il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la convention, jointe, de partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'habitat, à intervenir avec le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité de pilotage ;
- Désigner M. Pascal GOUHOURY membre titulaire et M. Fabrice LARCHE membre suppléant, afin de siéger au sein dudit comité de pilotage organisé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français ;
- Autoriser lesdits membres désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de ce comité ;
- Dire que la présente délibération sera notifiée au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la convention, jointe, de partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'habitat, à intervenir avec le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité de pilotage ;
- Désigner M. Pascal GOUHOURY, membre titulaire et M. Fabrice LARCHÉ membre suppléant, afin de siéger au sein dudit comité de pilotage organisé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français ;
- Autoriser lesdits membres désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de ce comité ;
- Dire que la présente délibération sera notifiée au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

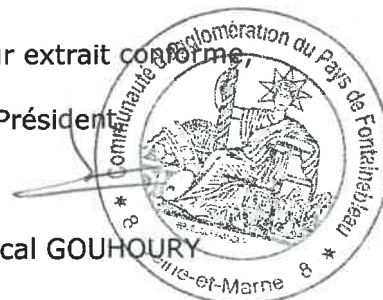
Le Secrétaire de Séance,

Fabrice LARCHÉ

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le - **6 OCT. 2023**
Date de mise en ligne le - **6 OCT. 2023**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr